

VILLE DE SAINT-TITE

RÈGLEMENT NUMÉRO 551-2025

IDENTIFIANT LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX QUI AURONT LIEU À SAINT-TITE EN 2025

PROJET #1

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Saint-Tite* (projet de loi 209 privé), la Ville peut identifier, par règlement, les événements spéciaux se tenant sur son territoire;

ATTENDU QU'un événement spécial, au sens de la *Loi concernant la Ville de Saint-Tite* (projet de loi 209 privé), est une activité de portée provinciale se tenant sur tout ou partie du territoire de la Ville pour une période n'excédant pas quinze (15) jours;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 mars 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QUE le greffier mentionne que ce règlement a pour objet de déterminer les événements spéciaux devant avoir lieu en 2025 sur le territoire de la Ville de Saint-Tite, le tout en vertu de la *Loi concernant la Ville de Saint-Tite* (projet de loi 209 privé);

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite décrète ce qui suit :

Article I **Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Article II **Titre**

Le présent règlement porte le titre « Règlement identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2025 ».

Article III **Événements**

Les événements spéciaux au sens de la *Loi concernant la Ville de Saint-Tite* (projet de loi 209 privé) sont pour l'année 2025 :

- Compétitions de gymkhana et finale canadienne de l'IPRA : Montage les 14 et 15 mai, événement du 16 au 18 mai et démontage du 19 au 21 mai 2025;
- Compétitions de gymkhana : Montage les 2 et 3 juillet, événement du 4 au 6 juillet et démontage les 7 et 8 juillet 2025;
- Festival Western : du 5 au 14 septembre 2025

Article IV **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Certificat de publication du projet de règlement numéro 551-2025

Je, Simon Parisé, greffier de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente qu'une copie du présent projet de règlement a été affichée sur le babillard présent à l'hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec) G0X 3H0 ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 14 mars 2025.

Ce 14 mars 2025



Me Simon Parisé,

Greffier